Commission européenne

EUMOFA

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

Nº 7/2017

FAITS SAILLANTS

SOMMAIRE

Premières ventes en Europe

Zoom sur le Saint-Pierre (France, Italie, Portugal) et le turbot (Belgique, Danemark, Royaume-Uni)

Approvisionnement mondial

Étude de cas : L'églefin dans l'Union européenne ; la pêche et l'aquaculture en Inde

Consommation : Le merlan en France

Contexte macroéconomique

Retrouvez toutes ces données, informations et bien plus, sur
www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter :
@EU_MARE #EUMOFA

Dans ce numéro

Sur la période janvier-mai 2017, la valeur des premières ventes a augmenté en France, en Lettonie, en Norvège et au Portugal par rapport à la période janvier-mai 2016. La valeur des premières ventes de sole a augmenté au Danemark et au Portugal tandis qu'elle a baissé en Belgique, en France, en Italie et au Royaume-Uni. Le volume des premières ventes de sardine a considérablement baissé en Italie tandis qu'il a augmenté en France, en Grèce, au Portugal et au Royaume-Uni. En mai 2017, les prix en première vente de baudroie ont diminué au Danemark, en France et au Royaume-Uni par rapport au mois de mai 2016. Dans le même temps, les prix du cabillaud ont augmenté au Danemark, en Lettonie, en Suède et au Royaume-Uni, tandis qu'ils ont baissé en Norvège.

Sur la période janvier-mai 2017, le prix unitaire moyen de Saint-PierreSaint-Pierre a augmenté en Italie (+ 4 %) et au Portugal (+ 3 %) et a légèrement diminué en France par rapport à janvier-mai 2016. Les prix moyens en première vente de turbot ont diminué dans l'ensemble des pays consultés : − 15 % en Belgique, − 11 % au Danemark et − 9 % au Royaume-Uni par rapport à la même période en 2016.

En 2016, la flotte italienne a débarqué 188.000 tonnes de poisson, pour une valeur de 904 millions d'euros. Les espèces débarquées de plus grande valeur étaient la crevette (148 millions d'euros), le merlu (67 millions d'euros), l'anchois (56 millions d'euros), la seiche (54 millions d'euros) et le poulpe (48 millions d'euros).

En 2016, l'Union européenne a importé plusieurs produits à base d'églefin pour une valeur de 210 millions d'euros et un volume de 70.000 tonnes. Ces importations ont affiché une baisse en valeur (− 8 %) et une augmentation en volume (+ 9 %) par rapport à 2015. Pour satisfaire la demande du marché européen, l'UE se repose essentiellement sur les importations d'églefin. En effet, les captures européennes ne permettent d'assurer qu'une autosuffisance de 30 %.

En 2016, les importations européennes de produits de la mer en provenance d'Inde ont atteint 943 millions d'euros pour 183.000 tonnes. Les espèces importées de plus grande valeur étaient la crevette tropicale et l'encornet. Les principales destinations européennes pour les produits de la mer provenant d'Inde sont l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la France.

En France, en janvier-avril 2017, le prix de détail du merlan frais pour la consommation des ménages se situait autour de 13 EUR/kg, soit une augmentation de 12 % par rapport à janvier-mars 2016.

1. Premières ventes en Europe

En **janvier-mai 2017**, dix États membres et la Norvège ont fourni les données des premières ventes pour 11 groupes de produits.[1] Le volume et la valeur des premières ventes ont augmenté en Lettonie et en Norvège par rapport à janvier-mai 2016. Ils ont affiché la tendance inverse en Belgique, en Italie, en Suède et au Royaume-Uni.

En **Belgique**, en **janvier-mai 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur (− 10 %) qu'en volume (− 9 %) par rapport à la même période en 2016. Les baisses en valeur et en volume des premières ventes ont surtout été le fait de la seiche (respectivement, − 24 % et − 47 %), de la plie (respectivement, − 16 % et − 15 %) et de la sole (respectivement, − 21 % et − 13 %). En **mai 2017**, la valeur des premières ventes de baudroie a fortement augmenté (+ 57 %) par rapport au mois de mai 2017. Elle a diminué pour la sole (− 8 %) et la plie (− 16 %) qui a également connu la plus grande baisse en volume (− 18 %). Parmi les espèces de plus grande valeur, le prix moyen a augmenté pour la plie (+ 2 %) tandis qu'il a baissé pour la baudroie (− 7 %) et la sole (− 10 %).

Au **Danemark**, en **janvier-mai 2017**, les premières ventes ont diminué en valeur et ont augmenté en volume par rapport à janvier-mai 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait de la langoustine (− 24 %), de la plie (− 11 %), du lieu noir (− 12 %) et de la crevette *Crangon* (− 38 %). Le hareng (+ 18 %) et les coques (+ 93 %) ont représenté 95 % du volume des « autres mollusques et invertébrés aquatiques », entraînant l'augmentation en volume. En **mai 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume (respectivement − 12 % et − 16 %) par rapport à mai 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait du hareng (− 68 %), de la plie (− 24 %), de la crevette *Crangon* (− 25 %) et du lieu noir (− 18 %) ; le hareng (− 55 %) et la plie (− 21 %) ont été les principaux contributeurs à la baisse en volume. Parmi les espèces principales, les prix moyens ont augmenté pour le cabillaud (+ 2 %), la crevette *Crangon* (+ 24 %) et la sole (+ 4 %), tandis qu'ils ont baissé pour le hareng (− 28 %), la langoustine (− 13 %) et le lieu noir (− 26 %).

En **janvier-mai 2017**, **l'Estonie** a observé une baisse des premières ventes tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période l'année précédente. Ces baisses en valeur et en volume ont été le fait du hareng (– 5 % en valeur et en volume) et du sprat (respectivement, – 27 % et – 24 %). En **mai 2017**, la tendance s'est inversée ; les premières ventes ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement + 15 % et + 9 %) par rapport à mai 2016. Ces augmentations ont également été le fait du hareng et du sprat. En outre, l'augmentation en volume a également été le fait de la perche européenne (+ 3 %). À l'exclusion du hareng (+ 11 %), les prix moyens de la perche européenne et du sprat ont connu la tendance inverse : la perche européenne a diminué de 10 % et le sprat de 23 %.

En **France** en **janvier–mai 2017**, la valeur des premières ventes a légèrement augmenté (+ 1 %), tandis que le volume a diminué (– 2 %) par rapport à la période janvier-mai 2016. L'encornet a enregistré la plus forte augmentation en valeur (+ 69 %), suivi par la coquille Saint-Jacques (+ 11 %), la sardine (+ 52 %) et la baudroie (+ 5 %). La seiche, le merlan, le rouget barbet et le grondin ont enregistré les plus grandes baisses en volume (respectivement, − 31 %, − 16 %, − 41 % et − 21 %). En **mai 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé par rapport à mai 2016. La baisse en valeur a surtout été le fait du cabillaud (− 29 %), du merlu (− 18 %), de la lingue (− 23 %), de la sole (− 17 %) et du merlan (− 12 %), tandis que la baisse en volume a surtout été le fait de la seiche (− 47 %), du merlu (− 15 %), de la sardine (− 14 %) et du merlan (− 20 %). Parmi les principales espèces débarquées, à l'exception de la seiche (+ 56 %), les prix ont diminué pour le bar européen (− 9 %), le merlu (− 3 %), la baudroie (− 8 %), la langoustine (− 7 %) et la sole (− 11 %).

En **Grèce**, en **janvier-mai 2017**, la valeur des premières ventes a légèrement baissé (− 1 %) tandis que leur volume a augmenté (+ 4 %) par rapport à la même période l'année précédente. La baisse en valeur a été le fait de l'anchois (− 6 %), du merlu (− 11 %), du picarel (− 29 %) et de l'espadon (− 80 %) tandis que l'augmentation en volume a notamment été le fait de l'anchois (+ 5 %), du chinchard (+ 37 %), du rouget barbet (+ 19 %) et de la sardine (+ 6 %). En **mai 2017**, tant la valeur que le volume des premières ventes ont augmenté par rapport à mai 2016. Ces augmentations en valeur et en volume ont surtout été le fait du rouget barbet (respectivement, + 9 % et + 30 %) et de la sardine (respectivement, + 19 % et + 9 %). À l'exception de la sardine (+ 9 %), les prix des espèces principales ont connu la tendance inverse : l'anchois a diminué de 6 %, le merlu de 1 % et le rouget barbet de 16 %.

En **Italie**, en **janvier-mai 2017**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2016. La baisse a été le fait de l'anchois (− 12 %), de la palourde (− 33 %), de la sardine (− 13 %) et de la squille (− 17 %) tandis que la baisse en volume a notamment été le fait de la palourde (− 40 %) et de la sardine (− 15 %). En **mai 2017**, les premières ventes ont diminué en valeur et ont augmenté en volume par rapport à mai 2016. Les plus fortes baisses ont été enregistrées par les crevettes diverses (− 42 %, le gambon rouge représentant environ 80 % de la valeur) et la palourde (− 48 %). L'anchois est l'espèce ayant connu la plus forte hausse en volume (+ 38 %). À l'exception de la palourde (+ 10 %), les prix ont baissé pour l'anchois (− 33 %), les crevettes d'eau profonde (− 19 %), le gambon rouge (− 8 %) et le merlu (− 6 %).

En **Lettonie**, en **janvier-mai 2017**, tant la valeur que le volume des premières ventes ont augmenté (respectivement, + 6 % et + 12 %) par rapport à janvier-mai 2016. Le cabillaud et le sprat ont surtout contribué à l'augmentation en valeur (respectivement + 59 % et + 5 %). L'augmentation en volume a surtout été le fait du sprat (+ 16 %) et, dans une moindre mesure, du hareng (+ 2 %). En **mai 2017**, les premières ventes ont fortement augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement + 55 % et + 64 %) par rapport à mai 2016. Cette augmentation a été le fait du sprat (+ 176 % en valeur et + 166 % en volume). Les prix ont augmenté pour l'ensemble des espèces principales : + 24 % pour le cabillaud, + 14 % pour le hareng et + 4 % pour le sprat.

En **Norvège** en **janvier–mai 2017**, la valeur des premières ventes a augmenté du fait du cabillaud

(+ 10 %), de l'églefin (+ 25 %) et du maquereau (+ 31 %). L'augmentation en volume a surtout été le fait du merlan bleu (+ 17 %) et du hareng (+ 29 %). En **mai 2017**, tant la valeur que le volume des premières ventes ont augmenté (respectivement + 1 % et + 11 %) par rapport à mai 2016 L'augmentation en valeur a été le fait du cabillaud (+ 17 %), de la lingue (+ 77 %) et du lieu noir (+ 11 %). Outre le lieu noir (+ 53 %) et le cabillaud (+ 20 %), l'augmentation en volume a également été le fait du hareng (+ 49 %). Les prix ont considérablement diminué pour le hareng et le lieu noir (respectivement − 58 % et − 27 %) et dans une moindre mesure, pour le cabillaud (− 3 %) et le flétan noir (− 6 %). Ils ont affiché la tendance inverse pour l'églefin (+ 39 %) et la lingue (+ 40 %).

Au **Portugal**, en **janvier-mai 2017**, les premières ventes ont augmenté en valeur (+ 13 %) et ont diminué en volume (− 5 %) par rapport à janvier-mai 2016. Cette tendance a surtout été le fait de l'anchois, atteignant 4,4 millions d'euros. L'augmentation a également été le fait du poulpe (+ 14 %), de la sole (+ 13 %) et de la crevette tropicale (+ 59 %). La baisse en volume a surtout été le fait du maquereau (+ 29 %) et, dans une moindre mesure, du chinchard (− 5 %). En **mai 2017**, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé, notamment du fait du chinchard (− 36 % en valeur et en volume) et du maquereau (− 25 % en valeur et − 38 % en volume). Les prix ont légèrement diminué pour l'anchois (− 1 %), le chinchard (− 1 %) et la sardine (− 12 %). Ils ont augmenté pour la seiche (+ 37 %), le maquereau (+ 21 %), le poulpe (+ 49 %) et la sole (+ 2 %).

En **Espagne**, en **janvier–mai 2017** (échantillon des 28 ports les plus importants), les débarquements de poisson frais ont légèrement diminué pour atteindre 89.986 tonnes (– 1 %) par rapport à janvier-mai 2016.[2] En **mai 2017**, l'Espagne a débarqué 18.617 tonnes de poisson frais, soit une baisse de 10 % par rapport au mois de mai 2016 et une hausse de 19 % par rapport au mois de mai 2015. Parmi ces débarquements, 5.899 tonnes ont été débarquées dans le port de Vigo (– 3 % par rapport à mai 2016 et + 10 % par rapport à mai 2015).

En **Suède**, en **janvier-mai 2017**, la valeur et le volume ont fortement baissé du fait du hareng (respectivement, − 41 % et − 48 %) et du sprat (respectivement, − 43 % et − 36 %) par rapport à la période janvier-mai 2016. En outre, la valeur a également diminué du fait de la langoustine (− 27 %) et de la crevette nordique (− 22 %). La tendance à la baisse depuis mai 2016 s'est poursuivie en **mai 2017**. Le hareng, la crevette nordique et la langoustine ont enregistré les plus fortes baisses de valeur (respectivement, − 15 %, − 28 % et − 25 %). L'augmentation du volume des premières ventes de sprat (+ 153 %) n'a pas empêché la baisse globale en volume, surtout due au hareng (− 24 %). Les prix en première vente ont augmenté pour le cabillaud (+ 8 %), le hareng (+ 13 %) et la crevette nordique (+ 2 %). Ils ont diminué pour la langoustine (− 17 %) et le sprat (− 6 %).

Au **Royaume-Uni**, sur la période **janvier-mai 2017**, plusieurs espèces ont contribué à la baisse des premières ventes (tant en valeur qu'en volume) : le merlan bleu, le crabe, le merlu, le maquereau, la baudroie, la langoustine, le lieu noir, la coquille Saint-Jacques, la sole et le merlan. La langoustine et le merlu ont enregistré les plus fortes baisses en valeur (respectivement − 25 % et − 38 %), tandis que le maquereau et la coquille Saint-Jacques ont connu les baisses en volume les plus importantes (respectivement, − 11 % et − 23 %). En **mai 2017**, la tendance s'est poursuivie par rapport à mai 2016. Les principaux contributeurs à la baisse en valeur sont le crabe (− 40 %), la baudroie (− 41 %), la langoustine (− 33 %), la coquille Saint-Jacques (– 33 %) et le lieu noir (− 68 %) tandis que la baisse en volume a surtout été le fait du crabe, de la baudroie, du lieu noir et de la coquille Saint-Jacques. Les prix moyens ont augmenté pour le cabillaud (+ 6 %), l'églefin (+ 3 %) et la coquille Saint-Jacques (+ 1 %). Ils ont baissé pour le crabe (− 8 %), la sole (− 8 %), la baudroie (− 5 %) et la langoustine (− 9 %).

Les données les plus récentes relatives aux premières ventes pour le mois de **juin 2017** sont disponibles sur le site EUMOFA. Il est possible de les consulter ici.

Table 1. **JANVIER-MAI : BILAN DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)**

Pays	Janvier-mai 2015		Janvier-mai 2016		Janvier-mai 2017		Évolution depuis janvier-mai 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	7.825	28,53	7.548	28,34	6.863	25,64	– 9 %	– 10 %
Danemark	84.439	98,62	75.926	122,39	77.514	119,57	2 %	– 2 %
Estonie	34.699	7,60	32.308	7,37	28.179	6,40	– 13 %	– 13 %
France	79.974	266,48	81.063	267,91	79.609	270,76	– 2 %	1 %
Grèce	4.647	12,87	5.066	12,98	5.285	12,87	4 %	– 1 %
Italie*	34.832	127,37	32.151	125,92	30.608	118,50	– 5 %	– 6 %
Lettonie	26.736	6,67	27.140	5,93	30.398	6,30	12 %	6 %
Norvège	1.494.296	1.012,68	1.328.334	1.057,24	1.435.847	1.077,67	8 %	2 %
Portugal	34.175	66,29	32.448	65,42	30.955	73,91	– 5 %	13 %
Suède	94.721	40,42	61.902	35,13	35.687	23,89	– 42 %	– 32%
Royaume-Uni	158.974	278,11	171.000	305,94	147.380	261,78	– 14 %	– 14 %

Table 2. **MAI : BILAN DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)**

Pays	Mai 2015		Mai 2016		Mai 2017		Évolution depuis mai 2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Belgique	1.165	4,40	1.189	4,61	1.126	4,62	– 5 %	0 %
Danemark	13.736	18,66	18.802	29,70	15.857	26,03	– 16 %	– 12 %
Estonie	7.092	1,52	6.637	1,47	7.010	1,70	6 %	15 %
France	14.447	49,06	16.562	54,93	15.806	52,81	– 5 %	– 4 %
Grèce	1.325	3,33	1.259	2,75	1.346	2,93	7 %	7 %
Italie*	9.046	32,33	8.789	33,95	9.319	33,36	6 %	– 2 %
Lettonie	2.695	0,70	2.383	0,56	3.904	0,88	64 %	55 %
Norvège	235.947	141,04	174.073	122,27	192.836	123,04	11 %	1 %
Portugal	8.437	13,62	11.581	16,08	9.108	15,59	– 21 %	– 3 %
Suède	27.204	10,33	5.990	6,33	5.618	5,30	– 6 %	– 16 %
Royaume-Uni	20.480	48,86	22.936	57,09	16.301	39,67	– 29 %	– 31 %

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017). Les données relatives au volume sont indiquées en poids net.
**Données partielles. Les données des premières ventes pour l'Italie couvrent 229 ports de pêche (environ 50 % du total des débarquements).*

1.1. ZOOM SUR LE SAINT-PIERRE ET LE TURBOT DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS

1.1.1. SAINT-PIERRE

Le Saint-Pierre est un poisson d'espèce démersale, particulièrement appréciée pour la consommation humaine. Il est de couleur olive-jaune, avec un grand ocelle foncé et de longues épines sur les nageoires dorsales. Il se trouve en Atlantique Est, de la Norvège à l'Afrique du Sud, ainsi qu'en mer Méditerranée et en mer Noire, dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique Ouest. Solitaire, il vit évolue dans les zones vaseuses et sableuses, à proximité des rochers, à des profondeurs allant de 20 m à plus de 400 m. Cependant, 99 % des captures sont réalisées entre 20 et 160 m de profondeur.

En moyenne, le Saint-Pierre mesure 40 cm pour une longévité maximale constatée de 12 ans. La reproduction a lieu à la fin de l'hiver et au début du printemps an Atlantique Nord-Est, plus tôt en mer Méditerranée.

Le Saint-Pierre est une prise accessoire importante des pêches au chalut en Atlantique Nord-Est. L'espèce ne fait l'objet d'aucune mesure spécifique de gestion des pêches et il n'existe pas de limites de capture.

Sur le marché, le Saint-Pierre est commercialisé frais et congelé, entier ou en filet. Sa chair a un goût délicat, doux voire sucré.[3]

En France, sur la période janvier-mai 2017, les premières ventes de Saint-Pierre ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement, + 17 % et + 18 %) par rapport à janvier-mai 2016, pour atteindre 6,37 millions d'euros et 599 tonnes. La tendance s'est poursuivie par rapport à la période janvier-mai 2015 : la valeur a augmenté de 18 % et le volume de 9 %. Le Saint-Pierre est surtout débarqué en Bretagne, dans les ports d'Erquy et du Guilvinec.

Figure 1. **SAINT-PIERRE : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE**

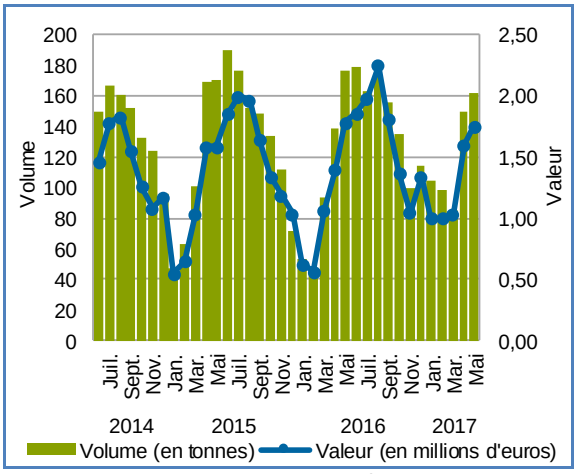

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

En **Italie**, en janvier-mai 2017, les premières ventes de Saint-Pierre ont atteint 0,76 million d'euros pour 51 tonnes. Elles ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement, + 10 % et + 5 %), par rapport à la période janvier-mai 2016. La tendance s'est poursuivie par rapport à la période janvier-mai 2015 : la valeur des premières ventes a augmenté de 11 % et le volume de 4 %. Le Saint-Pierre est surtout débarqué dans les ports de Mazara del Vallo, de Livourne et de Porto Santo Stefano.

Figure 2. **SAINT-PIERRE : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE**

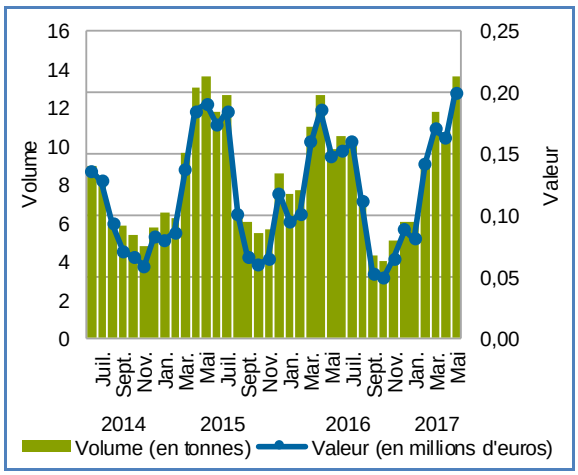

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

Au **Portugal**, en janvier-mai 2017, les premières ventes ont atteint 1,09 million d'euros pour 100 tonnes. Elles ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement, + 9 % et + 6 %) par rapport à la période janvier-mai 2016. Elles sont restées stables en valeur et ont diminué en volume (– 20 %) par rapport à la période janvier-mai 2015. Les principaux ports portugais pour le débarquement de Saint-Pierre sont Peniche et Sesimbra.

Figure 3. **SAINT-PIERRE : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL**

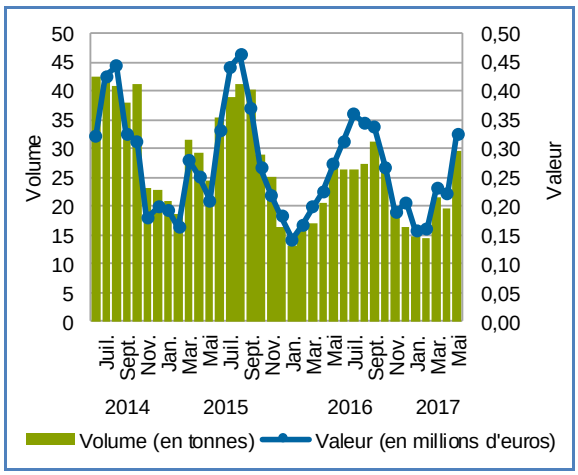

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

Au cours des trois dernières années, les prix mensuels moyens en première vente de Saint-Pierre ont varié d'environ 7,56 EUR/kg (en octobre 2014) au Portugal à

presque 16,00 EUR/kg (en juillet 2016) en Norvège. Globalement, les prix sont plus élevés en Italie et sont similaires en France et au Portugal. Les prix moyens ont augmenté dans l'ensemble des pays consultés, notamment au Portugal.

En France, en janvier-mai 2017, le prix unitaire moyen du Saint-Pierre était de 10,63 EUR/kg, affichant une légère baisse (– 1 %) par rapport à la même période en 2016 et une augmentation (+ 8 %) par rapport à janvier-mai 2015. En général, les prix sont plus élevés en hiver (entre décembre et février), correspondant à une baisse de l'approvisionnement et enregistrent un pic en août. Cette augmentation peut être attribuée aux vacances d'été, étant donné que le Saint-Pierre est surtout servi par la restauration hors domicile (restaurants). Le prix le plus élevé a été enregistré au mois de décembre 2015, soit 14,50 EUR/kg correspondant à 71 tonnes.

En Italie, les prix sont supérieurs aux prix français de presque 30 %. Les valeurs les plus élevées ont été atteintes entre les mois de juin et août. En juillet 2016, le prix moyen s'est envolé, terminant à 15,98 EUR/kg pour 10 tonnes. En janvier-mai 2017, le prix moyen a atteint 14,71 EUR/kg, soit une hausse de 4 % par rapport à la période janvier-mai 2016 et de 6 % par rapport à la période janvier-mai 2015.

Parmi les pays consultés, le Portugal a enregistré les prix moyens les plus faibles. Les valeurs les plus élevées ont été atteintes en juillet-août. Le prix moyen le plus élevé a été enregistré en juillet 2016 (soit 13,68 EUR/kg), correspondant à 26 tonnes débarquées. En janvier-mai 2017, le prix moyen a atteint 10,91 EUR/kg, soit une hausse de 3 % par rapport à la période janvier-mai 2016 et de 24 % par rapport à la période janvier-mai 2015.

Figure 4. **SAINT-PIERRE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**

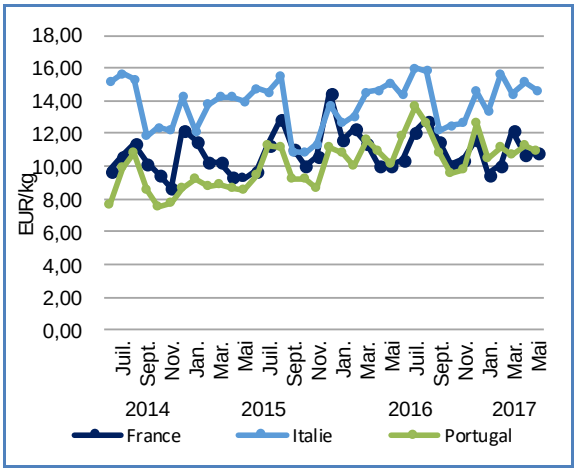

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

1.1.2. TURBOT

Le turbot est une espèce carnivore, vivant sur des fonds de différente nature (sableux, rocheux ou mixtes), imitant la couleur du substrat. Il vit dans des eaux peu profondes jusqu'à 100 mètres et fréquente également les eaux saumâtres. Il se nourrit surtout d'autres poissons benthiques (le lançon et le gobie) et, dans une moindre mesure, de crustacés et de bivalves. Le turbot est un poisson plat dont la croissance est rapide : autour de 10 cm par an.[4]

Le turbot est présent en Atlantique Nord-Est : il est réparti de la mer Méditerranée, le long des côtes européennes jusqu'au cercle polaire arctique. Il vit également en mer Noire et en mer Baltique. En général, la ponte a lieu entre février et avril, en Méditerranée et entre mai et juillet dans l'Atlantique.[5]

Le turbot est surtout capturé par les chalutiers à perches de moyenne et grande taille. Il est également capturé au chalut à panneaux et au filet fixe (au filet maillant et emmêlant). Il représente une prise accessoire de grande valeur pour les pêches d'espèces démersales. Poisson de premier choix sur le marché, il est commercialisé frais (surtout entier) et congelé.[6]
Les captures de turbot sont saisonnières et sont soumises à un total admissible de captures (TAC). En mer du Nord, où se déroule la majeure partie des captures de turbot, le TAC est commun à l'espèce (*Psetta maxima*) et la barbue (*Scopthalmus rhombus*). En 2017, le TAC commun pour la mer du Nord était de 4.937 tonnes, soit 10 % de plus qu'en 2016. Il n'existe pas de TAC pour la mer Baltique ; toutefois, le plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat s'applique également au turbot lorsque l'espèce est capturée en prise accessoire. En mer Noire, les quotas de turbot pour 2017 sont fixés à 86,4 tonnes ; ils sont partagés à parts égales entre les deux États membres riverains, la Bulgarie et la Roumanie. En outre, des mesures de conservation et de gestion sont en place pour lutter contre la surpêche et reconstituer le stock de turbot de mer Noire en vue d'assurer sa pêche durable.[7]

En **Belgique**, en janvier-mai 2017, les premières ventes de turbot ont atteint 1,28 million d'euros pour 123 tonnes. Elles ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement, + 15 % et + 36 %) par rapport à la période janvier-mai 2016. Par rapport la période janvier-mai 2015, la tendance s'est poursuivie : la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 18 % et 38 %. Le turbot est pêché toute l'année, enregistrant des pics en septembre et en octobre, lors du fort approvisionnement.

Figure 5. **TURBOT : PREMIÈRES VENTES EN BELGIQUE**

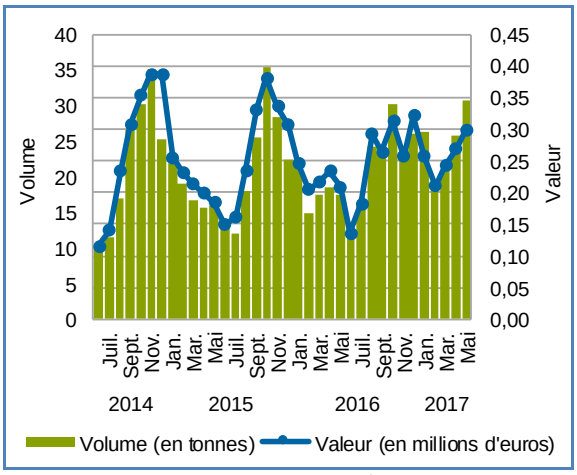

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

Au **Danemark**, sur la période janvier-mai 2017, les premières ventes de turbot ont augmenté tant en valeur qu'en volume par rapport à janvier-mai 2016, terminant à 2,75 millions d'euros (+ 17 %) et 313 tonnes (+ 31 %). Par rapport la période janvier-mai 2015, la tendance s'est poursuivie. En effet, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 35 % et 54 %. La majeure partie des captures ont lieu pendant les mois de mai et juin.

Figure 6. **TURBOT : PREMIÈRES VENTES AU DANEMARK**

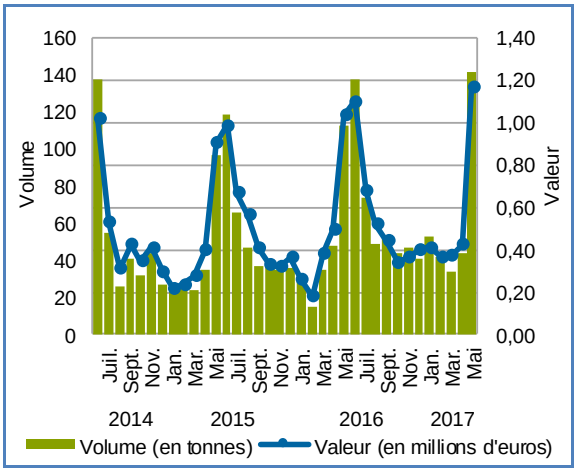

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

Au **Royaume-Uni**, en janvier-mai 2017, les premières ventes ont atteint 2,49 millions d'euros pour 245 tonnes. Elles sont restées stables en valeur et ont augmenté en volume (+ 11 %) par rapport à la période janvier-mai 2016. Elles ont augmenté en valeur (+ 16 %) et en volume (+ 37 %) par rapport à la période janvier-mai 2015. En moyenne, les débarquements enregistrent un pic entre les mois de mai et juin.

Figure 7. **TURBOT : PREMIÈRES VENTES AU ROYAUME-UNI**

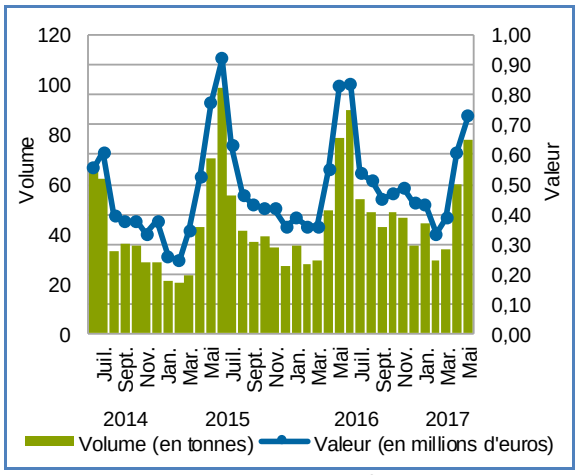

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

Au cours des trois dernières années, les prix en première vente de turbot ont varié de 7,40 EUR/kg au Danemark à plus de 15 EUR/kg en Belgique. En moyenne, les prix les plus élevés ont été enregistrés en Belgique, où ils étaient supérieurs d'environ 22 % aux prix enregistrés au Danemark et de 7 % aux prix enregistrés au Royaume-Uni. Les prix moyens ont affiché une tendance à la baisse dans les pays consultés.

En Belgique, en janvier-mai 2017, le prix unitaire moyen était de 10,43 EUR/kg, soit une baisse de 15 % par rapport à la période janvier-mai 2016 et 2015. Les prix étaient plus élevés au mois de décembre, pouvant s'expliquer par une augmentation de la demande du fait des fêtes de Noël. Le prix le plus élevé a été observé en décembre 2014 (soit 15,28 EUR/kg), correspondant à 25 tonnes.

Au Danemark, en janvier-mai 2017, le prix unitaire moyen du turbot était de 8,78 EUR/kg, en baisse de 11 % par rapport à la même période en 2016 et de 12 % par rapport à 2015. Les prix les plus faibles ont été enregistrés au mois de juin, lorsque l'approvisionnement en turbot augmente. Le prix le plus élevé a été observé en août 2014 (soit 12,10 EUR/kg), correspondant à 26 tonnes.

Au Royaume-Uni, le prix le plus élevé a été enregistré en mars 2015, avec 14,53 EUR/kg pour 24 tonnes. Cependant, en général, les prix les plus élevés ont été enregistrés en hiver, lorsque l'approvisionnement en turbot s'est amoindri. En janvier-mai 2017, le prix unitaire moyen était de 10,18 EUR/kg, affichant une baisse par rapport à la même période en 2016 (– 9 %) et en 2015 (– 15 %).

Nous avons parlé du **turbot** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Belgique (8/2016, 9/2015, 2/2014, avril 2013).

Figure 8. **TURBOT : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**

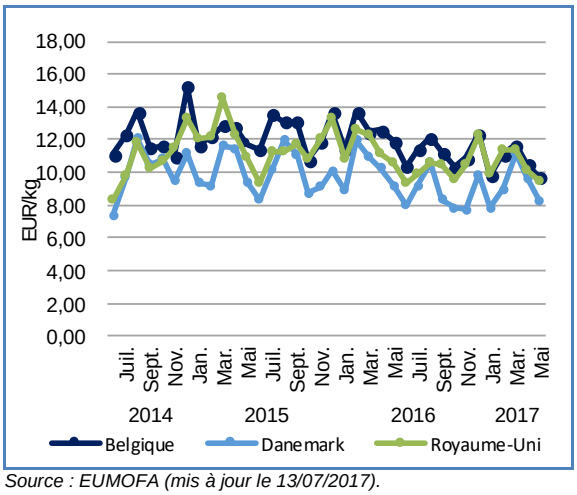

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

2. Approvisionnement mondial

UE / Politique Commune des Pêches : La Commission européenne a posé les principes pour les possibilités de pêche 2018, à savoir la fixation des totaux admissibles de captures (TAC) et des quotas nationaux. Les TAC pour la mer Baltique seront fixés en octobre ; les TAC et les quotas pour la mer Noire et tous les autres stocks de l'Union le seront en décembre 2017.[8]

Pêches / Germon / Espagne : La pêche au germon est l'une des principales sources de revenu de la flotte de pêche espagnole de la côte basque. Composée d'environ 80 navires, cette pêcherie emploie 850 pêcheurs ciblant l'espèce. En 2016, les captures avoisinaient 6.000 tonnes, soit 20 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation confirme la tendance à la hausse observée au cours des dernières années : plus de 5.000 tonnes capturées en 2015, 2.900 tonnes en 2014 et 3.600 tonnes en 2013. Cependant, les caractéristiques de l'espèce et les modifications de ses habitudes migratoires rendent plus difficiles l'exercice de prévision des captures pour la saison actuelle de pêche au germon du Nord.[9]

Pêches / Poulpe / Espagne : La campagne de pêche au poulpe dans les eaux galiciennes a commencé le 3 juillet et se clôture le 30 août. Selon un nouveau plan de gestion, le total maximal de capture est fixé à 30 kg/jour par navire de pêche. À cette quantité, il faut ajouter 30 kg par jour pour chaque membre d'équipage enregistré à bord, jusqu'à un maximum de 210 kg par jour.[10]

Pêches / Italie : En 2016, la flotte italienne a débarqué 188.000 tonnes de poisson (soit – 0,4 % par rapport à 2015), pour une valeur de 904 millions d'euros (soit + 1,6 %). Les principales espèces capturées en termes de valeur étaient la crevette (148 millions d'euros), le merlu (67 millions d'euros), l'anchois (56 millions d'euros), la seiche (54 millions d'euros) et le poulpe (48 millions d'euros). La Sicile était la région la plus importante (représentant 27 % du total des débarquements en valeur), devant les Pouilles (15 %), les Marches (9 %) et la Vénétie (8 %). Le chalutage est la première technique de pêche utilisée (représentant 51 % du total des débarquements en valeur), devant la pêche côtière artisanale (24 %) et la pêche à la senne tournante (8 %).[11]

Pêches / Islande : En juin 2017, le total de captures des navires islandais a atteint 53.019 tonnes, soit 27 % de plus qu'en juin 2016. L'augmentation a surtout été le fait du merlan bleu et du cabillaud, terminant à respectivement 15.581 tonnes (+ 100 %) et 18.304 tonnes (+ 3 %) par rapport à mai 2016. D'une année sur l'autre (période de juillet 2016 à juin 2017), le total des captures a terminé à 1.118.522 tonnes, soit 5 % de plus qu'à la même période l'année précédente.[12]

Aquaculture / Espagne : En 2016, la production aquacole espagnole a été estimée à 292.689 tonnes, en légère augmentation (+ 1 %) par rapport à 2015. Les principales espèces produites en pisciculture étaient le bar européen (23.445 tonnes à 132,9 millions d'euros), la truite (17.732 tonnes à 70,9 millions d'euros), la dorade royale (13.740 tonnes à 79,4 millions d'euros), le turbot (7.396 tonnes à 63,4 millions d'euros), le maigre commun (1.798 tonnes à 10,1 millions d'euros), la sole (755 tonnes à 7,5 millions d'euros) et l'anguille (315 tonnes à 2,8 millions d'euros). La production mytilicole a été estimée à environ 227.000 tonnes.[13]

Aquaculture / Écosse : En 2016, la production conchylicole écossaise a été estimée à 14,3 millions d'euros (soit 11,7 millions de livres sterling) en valeur des premières ventes, soit une augmentation considérable par rapport à 2015 (10,1 millions de livres sterling). La production est dominée par la moule et l'huître du Pacifique, bien que de petites quantités de coquille Saint-Jacques, de vanneau et d'huître indigène aient également été produites. Dans l'ensemble, en 2016, 7.732 tonnes de moules ont été produites pour être commercialisées, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2015. Cette quantité représente notamment le plus haut niveau de production mytilicole enregistré en Écosse. Les îles Shetland ont été les plus grands contributeurs à la production régionale de moule, représentant 5.686 tonnes, soit 74 % du total de la production mytilicole écossaise. La production d'huître du Pacifique a augmenté de 31 % par rapport à 2015, atteignant 3,5 millions d'individus (283 tonnes).[14]

Certification / Cabillaud / Royaume-Uni : Une association de pêche a obtenu la certification Marine Stewardship Council (MSC) pour le cabillaud de l'Atlantique (*Gadus morhua*). La certification inclut les navires de pêche écossais et anglais membres de l'association pêchant le cabillaud en mer du Nord. La pêcherie fournit surtout des filets frais et congelés au secteur britannique de la restauration hors domicile.[15]

Certification / Sandre / Suède : Une pêcherie suédoise a obtenu la certification MSC pour le sandre (*Sander lucioperca*). La certification porte sur les lac Mälaren et Vänern, où les captures annuelles varient entre respectivement 60 et 120 tonnes et 100 et 200 tonnes. Le sandre est une espèce très prisée sur le marché suédois. Du reste, il est également exporté vers l'Allemagne et les Pays-Bas.[16]

Commerce / Espagne : Sur la période janvier-mai 2017, les exportations espagnoles de produits de la mer élaborés, semi-élaborés et en conserve ont atteint 83.172 tonnes pour 3,78 milliards d'euros, soit une augmentation de respectivement 13 % et 21 % par rapport à la même période en 2016. La conserve de thon était le principal produit exporté avec 49.089 tonnes pour 2,48 millions d'euros. L'Italie, la France, le Portugal et le Royaume-Uni étaient les principaux acheteurs européens de conserves de thon.[17]

Commerce / Fédération de Russie : Le gouvernement russe a prolongé l'embargo sur les importations de produits alimentaires périssables (comprenant les produits de la pêche et de l'aquaculture) en provenance de l'Union européenne jusqu'à fin 2018. En sus des États membres de l'UE, l'Albanie, l'Islande, le Liechtenstein, le Monténégro, la Norvège, l'Ukraine, l'Australie, le Canada et les États-Unis sont également affectés par cette décision.[18]

3. Études de cas

3.1. L'ÉGLEFIN DANS L'UNION EUROPÉENNE

3.1.1. RÉSUMÉ

La flotte européenne participe à la pêche à l'églefin dans plusieurs zones de l'Atlantique Nord-Est, comprenant la mer du Nord où l'espèce est soumise à un total admissible de captures (TAC). En 2015, l'UE a pêché 15 % du total des captures mondiales d'églefin. La Norvège et la Russie sont les premiers pêcheurs d'églefin au monde.

En général, pour satisfaire la demande du marché européen, l'UE se repose fortement sur les importations d'églefin. En effet, les captures européennes ne permettent d'assurer qu'une autosuffisance de 30 % La majeure partie des importations extra-UE d'églefin arrive sous forme de poisson entier frais ou congelé, la Norvège fournissant les produits les moins transformés. Ces produits sont soit transférés directement sur le marché national soit transformés voire dans certains cas, réexportés vers d'autres États membres de l'UE.

Au sein de l'Union européenne, l'églefin ne fait pas partie des principales espèces consommées (moins de 0,33 kg par habitant par an), mais il reste une espèce importante pour certains marchés comme le Royaume-Uni, le premier marché européen de poisson blanc. Au Royaume-Uni, l'églefin est surtout utilisé pour les *fish and chips*, notamment dans le nord de l'Angleterre et en Écosse. En 2015, le total de la consommation a atteint près de 30.000 tonnes en poids de produit.

3.1.2. BIOLOGIE

L'églefin (*Melanogrammus aeglefinus*) se trouve en Atlantique Nord-Est et en Atlantique Nord-Ouest. À l'Est, il est présent de la mer Celtique au Spitzberg (Norvège), dans la mer de Barents et aux alentours de l'Islande. À l'Ouest, il se trouve de Georges Bank à la province de Terre-Neuve-et-Labrador (Canada).[19]

Dans le Nord-Est, il existe deux espèces d'églefin différentes : l'églefin de l'Arctique Nord-Est (mer de Barents) et l'églefin de mer du Nord. La flotte européenne pêche principalement l'églefin de mer du Nord du fait de sa situation et de son abondance. L'églefin se trouve également dans le Skagerrak et le Kattegat. Il peut atteindre une longueur de 60 cm et peser jusqu'à 4 kg. La ponte dure de mars à mai et a lieu en mer du Nord centrale. L'églefin de mer du Nord grandit plus rapidement que le cabillaud. De ce fait, cette espèce est plus petite que l'églefin dans la mer de Barents.[20]

3.1.3. GESTION

Le total admissible de captures (TAC) est composé des quotas séparés en différentes sous-zones dans lesquelles l'UE participe à cette pêche : la mer d'Irlande, Rockall, la mer du Nord, l'Ouest Écosse, le Skagerrak, la mer Celtique Sud, la Mer du Nord et l'Arctique Nord. Les TAC sont fixés selon niveau de la biomasse des différentes sous-zones, mais ils peuvent également être influencés par la biomasse des autres espèces, par ex. le cabillaud évoluant dans la même zone. Cette considération amène à prévenir un effort de pêche trop important sur le stock et d'une grande biomasse de cabillaud se nourrissant de l'espèce.

En mer de Barents, la Commission Conjointe des pêches entre la Norvège et la Russie (http://www.jointfish.com/eng) a établi des TAC sur différentes espèces, notamment l'églefin. La Commission a mis en œuvre des règles de gestion révisées pour le cabillaud, l'églefin et le capelan afin d'obtenir un stock mieux géré et de fixer des TAC annuels raisonnables. En 2017, la Commission conjointe fêtera son 40ème anniversaire.

De 2012 à 2013, le quota d'églefin pour la zone Atlantique Nord-Est a fortement diminué, surtout du fait d'une grande biomasse de cabillaud en Arctique Nord-Est, entraînant une augmentation du quota relatif à cette espèce. Aux cours des années suivantes, la biomasse de cabillaud s'est amoindrie et son quota a été réduit, diminuant ainsi l'effort de pêche sur les stocks d'églefin et permettant d'augmenter le quota les années d'après.

En 2017, le quota de l'UE a diminué de 34 %, atteignant 48.130 tonnes (par rapport à 73.100 tonnes en 2016). Cette baisse a été surtout été le fait d'une biomasse moindre. En comparaison, le quota norvégien a diminué de 4 % pour atteindre 114.000 tonnes.

Outre les quotas dans les eaux européennes, l'UE possède également un petit quota pour l'églefin dans la zone de la convention de l'Organisation des Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), sur la côte Est du Canada, où les captures se sont élevées à 225 tonnes en 2016.[21]

3.1.4. PRODUCTION

En général, la Norvège est le premier acteur pour les pêcheries d'églefin. En 2015, le total des captures d'églefin a atteint 281.000 tonnes, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2014, la Norvège représentant 35 % de ce total. Les engins les plus couramment utilisés pour la pêche à l'églefin sont les chaluts de fond, les palangres, les filets maillants et dans une moindre mesure, les nasses.[22]

Table 3. **PRINCIPAUX PAYS PÊCHEURS D'ÉGLEFIN (EN MILLIERS DE TONNES)**

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Norvège	125	160	161	101	94	97
Russie	112	140	144	86	79	92
Islande	65	51	48	45	36	41
Royaume-Uni	34	30	35	40	36	33
Canada	22	15	9	8	16	18
Autre	39	34	34	28	27	27
Total	396	396	397	280	262	281

Source : FAO.

Les captures d'églefin sont utilisées (1) en filets / pavés congelés, congelés par deux ou individuellement, (2) étêtés et éviscérés frais / congelés et (3) dans quelques produits salés. La Russie et l'Islande sont les principaux producteurs de filets / pavés congelés (en volume), représentant respectivement environ 48 % et 23 % du total. La Norvège représente environ 53 % et la Russie 44 % du volume d'églefin congelé, étêté et éviscéré, tandis que pour l'églefin frais, étêté et éviscéré, le volume est partagé en parts égales entre la Norvège, l'UE et l'Islande. Globalement, en 2015, 32 % des captures d'églefin ont été présentées sous forme de filets / pavés congelés, tandis que le poisson étêté et éviscéré, frais et congelé a représenté respectivement 31 % et 36 %.[23]

Le Royaume-Uni est le premier acteur de la pêche à l'églefin, avec des captures avoisinant 33.000 tonnes en 2015, soit environ 70 % du total des captures de l'UE. Il est suivi par la France, avec environ 6.260 tonnes et l'Irlande avec environ 3.130 tonnes. Dans l'Union européenne, les trois principaux ports de débarquements d'églefin sont situés au Royaume-Uni : Peterhead, Scrabster et Fraserburgh. Dans ces ports, l'ensemble de l'églefin débarqué l'est entier et frais. Il s'agit également de la présentation de débarquement et de l'état de conservation les plus courants dans les autres ports dans l'Union européenne. Le petit volume qui n'est pas débarqué frais et entier est débarqué en filets congelés ou en individu entier congelé.

En 2015, l'UE a représenté 15 % du total des captures d'églefin avec environ 47.000 tonnes.

Figure 9. **IMPORTATIONS EXTRA-UE D'ÉGLEFIN, PAR PRÉSENTATION, CONSERVATION ET PAYS PARTENAIRE**

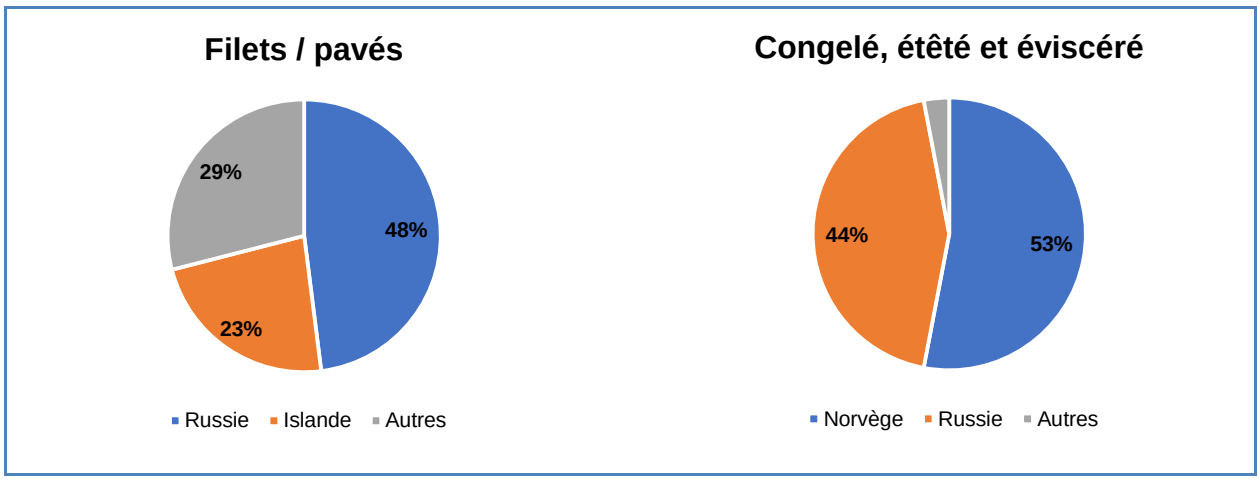

Source : Eurostat.

3.1.5. COMMERCE

En 2016, l'Union européenne a importé plusieurs produits à base d'églefin pour une valeur de 210 millions d'euros et un volume de 70.000 tonnes. Ces importations ont affiché une baisse en valeur (− 8 %) et une augmentation en volume (+ 9 %) par rapport à 2015. Pour satisfaire la demande du marché européen, l'UE se repose essentiellement sur les importations d'églefin. En effet, les captures européennes ne permettent d'assurer qu'une autosuffisance de 30 %.[24]

Le Royaume-Uni est le plus grand marché de poisson blanc de l'UE. En 2016, les importations de produits à base d'églefin ont atteint une valeur de 115 millions d'euros et un volume de 33.000 tonnes. La majeure partie du volume importé en Europe et au Royaume-Uni

comprend les produits congelés, étêtés et éviscérés ou en filets.

Bien que les Pays-Bas soient listés comme le deuxième plus grand importateur d'églefin provenant des pays extra-UE, ce n'est pas un simple marché de consommateurs, mais plutôt un grand « pôle » de commerce pour l'églefin, réexportant généralement la majeure partie vers le Royaume-Uni et la France. Ces réexportations sont relativement « propres » et comprennent également un volume de poisson transformé (allant de l'individu entier au filet).

Les principaux fournisseurs d'églefin de l'UE sont la Norvège, la Russie et l'Islande, représentant respectivement 42 %, 22 % et 20 % du total de la valeur des importations en 2016. Les volumes importés de Norvège sont essentiellement composés de produits étêtés et éviscérés, congelés et frais, tandis que les produits en provenance de Russie et d'Islande sont surtout des filets congelés.

Table 4. **IMPORTATIONS EXTRA-UE D'ÉGLEFIN - PRINCIPAUX ÉTATS MEMBRES (EN MILLIONS D'EUROS ET EN MILLIERS DE TONNES)**

État membre	2014		2015		2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Royaume-Uni	105	24	131	29	115	33
Pays-Bas	37	9	44	11	49	14
Danemark	25	13	25	12	22	11
Suède	15	8	17	8	14	7
Pologne	12	4	6	2	8	4
Autre	5	1	5	1	3	1
Total	199	60	229	64	210	70

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Comext.

Figure 10. **IMPORTATIONS EXTRA-UE D'ÉGLEFIN PAR PRÉSENTATION ET CONSERVATION (en volume)**

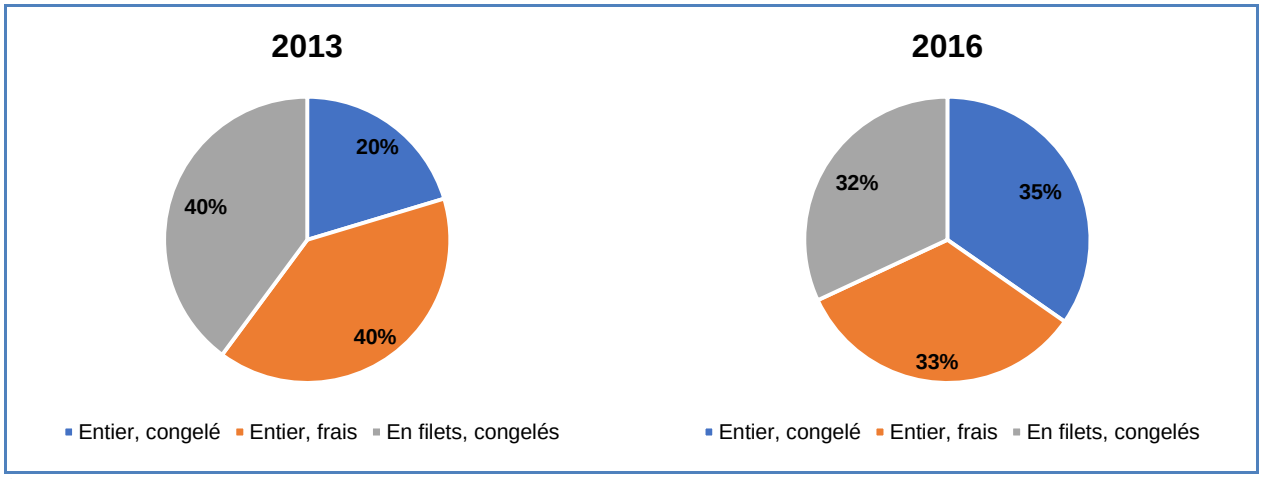

Source : Eurostat.

Table 5. **IMPORTATIONS EXTRA-UE D'ÉGLEFIN - PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES (en millions d'euros et en milliers de tonnes)**

Pays partenaire	2014		2015		2016	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Norvège	105	24	131	29	115	33
Russie	37	9	44	11	49	14
Islande	25	13	25	12	22	11
Chine	15	8	17	8	14	7
Îles Féroé	12	4	6	2	8	4
Autre	5	1	5	1	3	1
Total	199	60	229	64	210	70

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Comext.

3.1.6. CONSOMMATION

Dans l'Union européenne, la consommation globale d'églefin est inférieure à celle des autres espèces. Bien que la consommation d'églefin représente 0,33 kg/par personne et par an, la consommation d'autres espèces de poisson blanc est largement supérieure, avec le cabillaud atteignant 2,4 kg par personne et le lieu d'Alaska 1,58 kg par personne. Par ailleurs, au Royaume-Uni, l'églefin tient une place importante. En 2015, la consommation britannique d'églefin frais a atteint près de 30.000 tonnes, la situant au quatrième rang des espèces les plus consommées après le cabillaud, le saumon et le lieu jaune. [25]

Avec le cabillaud, l'églefin est l'espèce la plus utilisée pour l'élaboration des *fish and chips*. L'églefin est notamment préféré en Écosse, dans le Yorkshire et dans d'autres régions du nord de l'Angleterre et des Midlands, tandis que le cabillaud est préféré dans le reste de l'Angleterre. L'églefin utilisé en Écosse provient de mer du Nord tandis que l'églefin de la mer de Barents et d'Islande est préféré en Angleterre, souvent commercialisé sous forme de filet congelé en mer.[26]

Au Royaume-Uni, le prix de détail de l'églefin frais a augmenté par rapport à 2013. Cette hausse peut s'expliquer par la réduction de la disponibilité de l'églefin sur le marché, surtout du fait des quotas réduits. La réduction des quotas d'églefin peut en partie s'expliquer par la forte augmentation des quotas de cabillaud de l'Atlantique la même année. En 2016 et en 2017, les quotas d'églefin ont à nouveau augmenté ; le volume disponible et les prix évoluent donc en conséquence.

En général, l'églefin est commercialisé sous différentes formes : frais, filets réfrigérés, surgelé, fumé et en conserve.[27] En 2015, 9 % des ménages français ont consommé de l'églefin frais au moins une fois, plaçant l'espèce au 15ème rang sur la liste des principaux produits de la mer achetés en France.[28]

Figure 11. **ÉVOLUTION DU QUOTA BRITANNIQUE ET DU PRIX DE DÉTAIL DE L'ÉGLEFIN FRAIS**

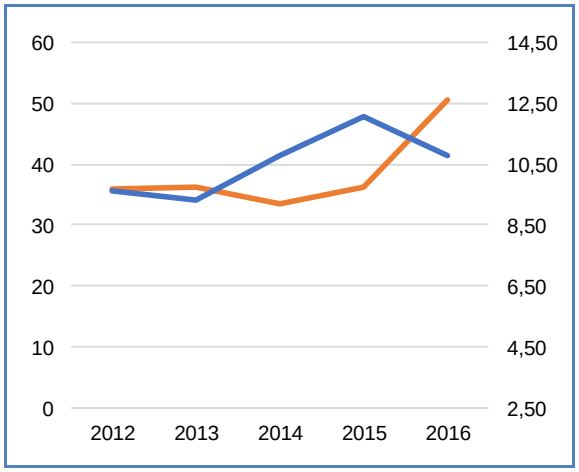

Source : EUMOFA.

3.2. LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE EN INDE

Source : http://www.maps-of-india.com

L'Inde est l'un des plus grands acteurs de l'industrie mondiale du poisson et des produits de la mer. En 2015, elle était le troisième plus grand producteur mondial de poisson (pêches en mer, en eaux intérieures et aquaculture), le troisième plus grand producteur aquacole et le quatrième plus grand pêcheur de poisson (comprenant la pêche en eaux intérieures). La valeur des exportations indiennes de poisson, de crustacés, de mollusques et autres invertébrés aquatiques a atteint 4,2 milliards d'euros en 2015 (4,9 milliards de dollars US)[29], soit une baisse de 13 % par rapport à 2014. La crevette congelée a largement contribué à la valeur des exportations indiennes. Toutefois, en dehors de la crevette d'élevage, la majeure partie de la production alimente le marché national.

3.2.1. PRODUCTION

CAPTURE

Le littoral indien s'étend sur 7.516 km ; il est réparti sur neuf états maritimes et quatre territoires de l'Union.[30] La zone économique exclusive (ZEE) indienne dépasse les 2 millions de km^2. En outre, l'Inde possède une multitude de fleuves et de lacs, accueillant une importante activité de pêche.[31] Selon la FAO, en 2015, la production totale issue de la pêche a atteint plus de 4,8 millions de tonnes en 2015, dont environ 25 % provenant des ressources intérieures.

Les ressources indiennes d'eau douce sont composées de fleuves et de canaux (197.024 km), de réservoirs (3,15 millions d'hectares), d'étangs et de bassins (235 millions d'hectares), de méandres et de bras morts (1,3 million d'hectares), d'eaux saumâtres (1,24 millions d'hectares) et d'estuaires (0,29 million d'hectares). La production issue de la pêche en eaux intérieures a augmenté de 192.000 tonnes en 1950 à 1,25 million de tonnes en 2014 ; les principales espèces sont les cyprinidés, les siluridés et les channidés.[32]
La production de poissons marins a augmenté d'environ 50.000 tonnes en 1950 à 3,51 millions de tonnes en 2015, avoisinant le potentiel de capture de 4,4 millions de tonnes de la ZEE indienne. Elle a cependant diminué de 5,3 % par rapport aux 3,59 millions de tonnes atteints en 2014. Les principales espèces pêchées étaient la sardine, la crevette, les céphalopodes, le cohana, la mamila, le thon, la bonite et les poissons à rostre.

En 2016, les débarquements de poissons marins ont atteint 3,63 millions de tonnes, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2015. La valeur correspondant à ces débarquements a été estimée à 6,42 milliards d'euros, soit une hausse de 21 % par rapport à 2015. 52 % du total des débarquements étaient composés par les espèces pélagiques, notamment le maquereau des Indes, la sardinelle indienne et le trachyptère. Les espèces démersales issues de la pisciculture (le cohana, le tambour et le beauclaire) ont représenté 29 % des débarquements, les crustacés (la crevette) 12 % et les mollusques (l'encornet et la seiche) 7 %. En 2016, le maquereau des Indes est devenu la principale espèce débarquée avec 249.000 tonnes ; les sardinelles indiennes sont passées en deuxième position, en baisse depuis 2013. En outre, un changement notable a été observé dans le profil des débarquements de beauclaire (*Priacanthus nca*) en 2016. De quelques 43.576 tonnes en 2015, les débarquements de l'espèce ont fortement augmenté pour atteindre 130.000 tonnes.[33]
Les captures de pêcherie marine sont plus importantes dans les eaux au large de la côte ouest de l'Inde (représentant 64 % du volume des débarquements en 2016), du fait du large plateau continental de la mer d'Arabie et d'un phénomène de remontée d'eaux froides (upwelling) plus actif. En 2016, la région du Nord-Ouest (comprenant les états de Gujarat et de Maharashtra) a représenté 33 % du volume des débarquements, la région du Sud-Ouest (comprenant les états de Goa, de Karnataka et de Kerala) 31 %, la région du Sud-Est (comprenant les états de Tamil Nadu, de Pondicherry et d'Andhra Pradesh) 26 % et la région du Nord-Est (comprenant les états d'Orissa et du Bengale-Occidentale) 10 %.
La pêche côtière est la compétence des Etats et a lieu dans les 12 premières milles nautiques de la ligne de base vers la mer. Les pêches hauturières sont la compétence du gouvernement de l'Union et ont surtout lieu entre les 12 milles nautiques et la limite extérieure de la ZEE. La gestion de la pêche côtière est la compétence du gouvernement des Etats. En général, elle fonctionne à travers le ministère de la pêche de l'Etat et est régie par une législation spécifique à l'Etat.[34]

Selon les chiffres du gouvernement, environ 80.000 navires de pêche mécanisés sont actuellement utilisés, avec environ 75.000 navires motorisés et environ 50.000 navires de pêche traditionnels non motorisés. Une grande variété d'engins de pêche est utilisée. Presque 80 % des débarquements marins sont pêchés au chalut pélagique, au filet maillant et à la senne tournante.

Table 6. **PRINCIPAUX GROUPES D'ESPÈCE CAPTURÉS PAR LES PÊCHERIES MARITIMES ET LES PÊCHERIES EN EAUX INTÉRIEURES EN INDE (en tonnes)**

Groupes d'espèce	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Carpe, barbeau fluviatile et autres cyprinidés	575.773	373.293	614.927	499.851	511.500	548.500
Crevettes	303.757	385.747	393.236	390.119	432.807	395.346
Clupéoidés nca	89.236	93.330	100.299	93.959	292.875	339.106
Sardinelle indienne	320.227	381.713	404.298	376.189	544.684	265.667
Encornet, seiche et poulpe	110.453	88.329	98.048	80.225	173.213	213.477
Cohanas et mamilas	-	-	-	-	136.931	162.764
Thon, bonite et poissons à rostre	141.276	157.382	185.212	189.374	190.066	156.327
Anchois	107.536	113.916	114.449	124.276	143.545	146.287
Poissons tête de serpent nca	87.236	66.164	76.776	127.953	130.000	139.700
Scopelidé	156.262	136.820	188.313	196.975	113.346	111.167
Autre	2.824.060	2.539.438	2.720.071	2.588.261	2.332.011	2.383.697
Total	**4.715.816**	**4.336.132**	**4.895.629**	**4.667.182**	**5.000.978**	**4.862.038**

Source : FAO.

AQUACULTURE

Selon la FAO, en 2015, la production aquacole a atteint un total de 5,24 millions de tonnes dont la majeure partie a été consommée par le marché national, à l'exception de la crevette et de la crevette d'eau douce, ces espèces étant surtout exportées.

La production aquacole peut être divisée en trois secteurs, présentes dans différents Etats : l'aquaculture en eau douce, l'aquaculture en eaux saumâtres et l'aquaculture en mer.

En premier lieu, en 2015, l'**aquaculture indienne en eau douce** a représenté 88 % de la production aquacole totale en volume (source : FAO). Elle comprend environ 2,36 millions d'hectares d'étangs et de bassins et représente environ 50 % du total de la production halieutique indienne. En outre, l'aquaculture en eau douce a lieu dans les lacs, les canaux d'irrigation, les réservoirs et les rizières. Elle est souvent associée à la production de crevette dans les étangs traditionnels d'eau saumâtre peu profonde.

Dans la partie orientale de l'Inde, l'aquaculture en eau douce a surtout lieu dans les étangs et les réservoirs inférieurs à 1 hectare. Dans la partie occidentale, l'aquaculture exploite des surfaces plus importantes, avec des lignes de partage des eaux de 25 hectares. Au Nord de l'Inde, l'aquaculture utilise davantage les eaux libres. Au Sud, les étangs pour l'irrigation des cultures sont utilisés pour l'aquaculture. La production en poisson d'eau douce est composée entre 70 % et 75 % par la carpe indienne. Les différentes espèces de carpe produites sont la catla (*Catla catla*), le rohu (*Labeo rohita*) et le mrigal (*Cirrhinus mrigala*). La carpe argentée, la carpe herbivore, la carpe commune et le poisson-chat représentent entre 25 % et 30 % de la production. La production est surtout destinée à satisfaire la forte demande du marché national. La transformation des produits issus de l'aquaculture en eau douce est rare.

En deuxième lieu, pour ce qui est de l'**aquaculture en eau saumâtre**, la crevette est la principale espèce produite. La crevetticulture a connu une augmentation significative, passant de 144.000 tonnes en 2006 à plus de 500.000 tonnes en 2015. La crevette à pattes blanches (*Litopenaeus vannamei*) est produite à l'intérieur des terres et est surtout destinée à l'exportation. L'espèce est actuellement en train de remplacer rapidement la crevette géante tigrée (*Penaeus monodon*). Outre la production de crevette, l'aquaculture en eau saumâtre produit également du bar, du chano et d'autres espèces d'eau douce.

La production de crevette utilise différentes méthodes : (1) Après la récolte du riz (en polyculture), comme au centre de l'état du Kerala, dans l'état d'Odisha, de Karnataka, de Goa et dans certaines régions du Bengale-Occidental. La crevetticulture est associée à la culture du riz et est surtout pratiquée dans l'état de Goa et du Bengale-Occidental. (2) Dans des étangs à cet effet selon des méthodes scientifiques, comme c'est le cas dans les états d'Andhra Pradesh et dans certains endroits du Bengale-Occidental.
En troisième lieu, l'**aquaculture en mer**, qui se concentre sur la production de moule, d'huître et d'algue marine, a récemment connu une augmentation de la production (notamment pour l'huître). Par ailleurs, la production, ayant surtout lieu dans les états de Maharashtra, de Gujarat, de Kerala, d'Andhra Pradesh, du Bengale-Occidental et de Tamil Nadu, reste modeste et repose souvent sur les pratiques traditionnelles d'exploitation. De plus, le grand potentiel de l'élevage en mer n'a pas été réalisé, surtout du fait de problèmes techniques et de marketing. Le développement de cages circulaires et la production de bar et de mafou attirent davantage l'attention.

Bien que l'aquaculture marine en mer soit limitée, la production côtière et intérieure de crevette d'eau salée est plus courante.[35]
Selon la FAO, en 2015, la production aquacole indienne de poissons marins et de mollusques a atteint respectivement 90.000 tonnes et 12.600 tonnes.

Table 7. **PRINCIPALES ESPÈCES ISSUES DE L'AQUACULTURE INDIENNE (en tonnes)**

Espèce	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Catla	2.705.184	2.148.427	2.458.788	2.489.759	2.500.000	2.500.000
Labéo Roho	279.004	645.300	627.662	743.284	790.000	846.000
Crevette à pattes blanches		125.000	136.300	211.200	305.251	416.347
Carpe argentée	129.847	103.331	123.240	301.339	320.000	343.000
Carpe Mrigal	87.686	131.793	165.782	159.028	170.000	182.000
Crevette géante tigrée	-	130.000	131.900	78.500	70.389	82.043
Autre	588.300	393.733	570.308	572.099	728.381	868.629
Total	**3.790.021**	**3.677.584**	**4.213.980**	**4.555.209**	**4.884.021**	**5.238.019**

Source : FAO.

3.2.2. COMMERCE

COMMERCE INDIEN DE POISSON AU NIVEAU MONDIAL

Au cours des dernières années, l'Inde est devenu l'un des exportateurs de produits de la mer les plus importants au monde. En 2015, la balance commerciale était excédentaire, atteignant 4,11 milliards d'euros (soit 4,79 milliards de dollars US).

Table 8. **BALANCE COMMERCIALE INDIENNE POUR LES PRODUITS DE LA MER (en milliards de dollars US)**

Flux des échanges	2013	2014	2015
Exportations	4,81	5,61	4,88
Importations	0,06	0,07	0,09
Balance	**4,75**	**5,54**	**4,79**

Source : MPEDA, Fishexchange.[36]

Selon l'Autorité indienne de développement des exportations de produits de la mer (MPEDA, Marine Products Exports Development Authority), pendant l'exercice comptable 2015-2016, les exportations indiennes de produits de la mer ont atteint 4,7 milliards d'euros (soit 5,5 milliards de dollars US), dont 66 % étaient représentés par la crevette congelée. La valeur restante des exportations comprenait le poisson congelé (11 %), la seiche congelée (5 %), l'encornet congelé (5 %), les produits séchés (3 %), les produits réfrigérés (3 %), les produits vivants (1 %) et les autres produits (6 %). Les exportations étaient surtout destinées aux États-Unis (28 %), à l'Asie du Sud-Est (25 %, principalement le Vietnam et, dans une moindre mesure, la Thaïlande, Taïwan, la Malaisie et Singapour), à l'UE (21 %), au Japon (9 %), aux pays du Moyen-Orient (6 %) et à la Chine (5 %).

Table 9. **PRINCIPAUX IMPORTATEURS DE PRODUITS DE LA MER PROVENANT D'INDE (2015-2016)**

Pays	Volume (en tonnes)	Valeur (en millions de dollars US)
États-Unis	153.695	1.334
Asie du Sud-Est	328.900	1.153
UE	186.349	971
Japon	75.393	403
Moyen-Orient	53.905	276
Chine	50.042	221
Autres	97.609	330
Total	**945.892**	**4,688**

Source : MPEDA.[37]

Pendant la période 2015-2016, les importations indiennes de produits de la mer ont atteint 92 millions d'euros (soit 107 millions de dollars US) pour 50.000 tonnes. Les principaux produits importés étaient le poisson congelé de la nomenclature combinée (NC) relevant du nº 030289 (15 % de la valeur des importations), la farine de poisson, la farine de poisson propre à la consommation humaine (15 %), les autres produits de la mer (11 %), les autres filets et chairs de poisson (9 %, à l'exclusion des produits filets et chairs frais, congelés et réfrigérés) et les autres algues (9 %).

Pendant cette période, les principaux exportateurs vers l'Inde étaient le Bangladesh (20 %), le Vietnam (16 %), les États-Unis (11 %), Israël (9 %), l'Union européenne (6 %), la Thaïlande (5 %), le Maroc (5 %) et la Mauritanie (4 %).

Table 10. **PRINCIPAUX PAYS EXPORTANT VERS L'INDE**

Pays	Volume (en tonnes)	Valeur (en millions de dollars US)
Bangladesh	9.031	21
Vietnam	12.145	17
États-Unis	645	12
Israël	44	10
UE	663	7
Thaïlande	3.864	6
Maroc	3.454	5
Mauritanie	3.579	4
Autres	16,694	26
Total	**50.119**	**107**

Source : Fishexchange.

L'INDE ET L'UNION EUROPÉENNE

En 2016, les importations européennes de produits de la mer en provenance d'Inde ont totalisé 943 millions d'euros pour 183.000 tonnes. Les premières espèces importées étaient la crevette tropicale (43 % de la valeur des importations), l'encornet (17 %), les autres mollusques et invertébrés aquatiques (17 %) et les crevettes diverses (15 %). Les importations provenant d'Inde sont surtout composées de produits congelés (93 %). Le reste des importations est fourni sous forme de produits élaborés ou mis en conserve (3 %), ou frais (2 %).

Les principales destinations européennes des exportations indiennes étaient l'Espagne (21 %), l'Italie (15 %), le Royaume-Uni (14 %), la France (12 %), les Pays-Bas (11 %) et la Belgique (11 %).

En 2016, les exportations européennes de produits de la mer vers l'Inde ont atteint 5 millions d'euros pour 1.900 tonnes. Les principales espèces commerciales exportées (en valeur) étaient le saumon (35 %), les autres produits à usage non alimentaire (23 %) et la crevette tropicale (12 %).

En 2016, le principal exportateur européen était le Royaume-Uni (31 %), suivi par l'Irlande (21 %) et le Danemark (12 %). Le saumon était le premier produit de la mer exporté en provenance du Royaume-Uni (surtout frais) et du Danemark (congelé ou fumé), tandis que le principal produit exporté d'Irlande était les produits à usage non alimentaire.

Table 11. **PRINCIPAUX MARCHÉS EUROPÉENS POUR LES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE LA MER EN PROVENANCE D'INDE (en millions d'euros et en milliers de tonnes)**

Pays	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Espagne	152	47	178	48	201	51
Italie	113	32	128	32	139	32
France	130	23	117	20	134	19
Royaume-Uni	131	18	125	16	117	18
Pays-Bas	83	14	104	17	107	17
Belgique	146	20	135	19	105	15
Autre	120	28	129	27	140	31
Total	**875**	**183**	**917**	**180**	**943**	**183**

Source : EUMOFA.

Table 12. **PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES IMPORTÉES D'INDE (en millions d'euros et en milliers de tonnes)**

Principales espèces commerciales	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Crevette tropicale	429	54	407	52	407	52
Encornet	91	35	114	38	161	47
Autres mollusques et invertébrés aquatiques	136	42	154	40	157	35
Crevettes diverses	149	27	166	27	145	25
Autre	71	25	76	23	72	24
Total	**875**	**183**	**917**	**180**	**943**	**183**

Source : EUMOFA.

Table 13. **PRINCIPAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UE EXPORTANT VERS L'INDE (en milliers d'euros et en milliers de tonnes)**

Pays	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Royaume-Uni	1.641	234	2.084	392	1.589	244
Irlande	258	365	700	1.452	1.063	1.340
Danemark	437	42	351	29	620	51
Pologne	684	62	201	20	365	24
Italie	81	28	129	26	358	104
Autre	1.455	305	2.178	314	1.126	150
Total	**4.557**	**1.036**	**5.642**	**2.233**	**5.120**	**1.914**

Source : EUMOFA.

Table 14. **PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EXPORTÉES VERS L'INDE (en milliers d'euros et en milliers de tonnes)**

Espèce	2014		2015		2016	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Saumon	1.974	200	1.364	160	1.778	166
Autres usages non alimentaire	211	354	790	1.465	1.200	1.349
Crevette tropicale	685	83	1.312	142	626	69
Autres mollusques et invertébrés aquatiques	-	-	109	27	424	76
Autres produits	535	129	667	240	319	115
Autre	1.151	271	1.400	198	773	139
Total	**4.557**	**1.036**	**5.642**	**2.233**	**5.120**	**1.914**

Source : EUMOFA.

4. Consommation

CONSOMMATION DES MÉNAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En avril 2017, la consommation de produits frais de la pêche et de l'aquaculture (en valeur et en volume) a baissé au Danemark (respectivement, – 21 % et – 8 %), en Pologne (– 5 % et – 1 %) et en Espagne (– 15 % et – 9 %) par rapport à avril 2016. En France, la valeur a diminué tandis que le volume est resté stable. Aux Pays-Bas, le volume est resté inchangé et la valeur a augmenté. Pour le reste des États membres analysés, leur volume et leur valeur ont augmenté.

En avril 2017, la Hongrie a connu la plus forte augmentation en volume et en valeur (respectivement, + 56 % et + 59 %). Cette forte hausse est probablement liée au fait qu'en 2017, Pâques, période de consommation accrue de carpe, était au mois d'avril.

Par ailleurs, tant le volume que la valeur ont augmenté au Danemark, en Allemagne, en Hongrie et en Suède par rapport à mars 2017.

Table 15. **AVRIL : BILAN DES PAYS DÉCLARANTS (**volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

Pays	Consommation par habitant 2014* (équivalent poids vif) kg/par habitant/an	Avril 2015		Avril 2016		Mars 2017		Avril 2017		Évolution depuis avril 2016 à Avril 2017	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Danemark	22,1	859	13,16	870	12,50	557	8,60	685	11,56	21 %	8 %
Allemagne	13,3	5.601	81,78	5.946	86,07	5.924	88,88	6.390	96,32	7 %	12 %
France	34,4	18.123	230,80	18.453	206,73	19.779	224,55	17.261	207,25	6 %	0 %
Hongrie	4,6	416	2,01	267	1,22	222	1,18	416	1,94	56 %	59 %
Irlande	23,0	1.068	14,12	1.001	13,80	1.409	19,73	1.189	16,59	19 %	20 %
Italie	28,9	26.083	221,26	26.020	221,83	28.846	261,79	26.962	234,28	4 %	6 %
Pays-Bas	22,6	1.777	26,44	1.689	24,76	2.148	30,23	1.693	27,77	%	12 %
Pologne	13,0	4.629	26,70	4.449	24,87	5.430	29,42	4.231	24,50	5 %	1 %
Portugal	55,3	4.847	28,02	4.708	28,40	5.229	34,81	4.351	28,88	8 %	2 %
Espagne	46,2	57.819	400,88	60.077	417,96	61.163	457,98	51.099	381,08	15 %	9 %
Suède	33,2	1.261	14,35	848	11,59	638	8,99	992	14,76	17 %	27 %
Royaume-Uni	24,9	24.058	285,40	23.894	258,36	30.519	322,51	24.670	265,42	3 %	3 %

Source : EUMOFA, élaboration s'appuyant sur les données Europanel (mis à jour le 13/07/2017).
** Les données relatives à la consommation par habitant pour tout le poisson et produits de la mer de l'ensemble des États membres de l'UE sont disponibles sur : http://www.eumofa.eu/documents/20178/77960/The+EU+fish+market+-+2016+Edition.pdf*

Globalement, en avril, la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture est orientée à la hausse (en valeur et en volume) en Allemagne, en Irlande et en Italie. Le Danemark, la France, la Hongrie, la Pologne et l'Espagne ont suivi une tendance à la baisse tant en valeur qu'en volume. Aux Pays-Bas, au Portugal et en Suède, la consommation est orientée à la baisse (en volume) tandis que la valeur affiche une tendance à la hausse. La tendance inverse a été observée au Royaume-Uni.

Au cours des trois derniers mois d'avril, la consommation de produits frais de la pêche par les ménages (en volume) était inférieure à la moyenne annuelle des trois dernières années dans la majeure partie des États membres analysés, à l'exception de l'Allemagne (+ 19 %), l'Irlande (+ 22 %) et la Suède (+ 19 %). La valeur a affiché la tendance inverse. En effet, elle était supérieure à la moyenne annuelle dans la majeure partie des États membres. Par ailleurs, la valeur était inférieure à la moyenne annuelle en Hongrie (– 7 %), en Pologne (– 3 %), en Espagne (– 5 %) et au Royaume-Uni (– 3 %) et était supérieure à la moyenne dans les États membres restants. En Suède, la valeur était supérieure à la moyenne annuelle (+ 38 %, la plus élevée pour la période consultée), suivie par l'Allemagne (+ 35 %) et l'Irlande (+ 25 %). En volume, la plus faible quantité inférieure à la moyenne a été enregistrée en Pologne (– 19 %), suivie par la Hongrie (– 17 %) et les Pays-Bas (– 16 %).

Les données les plus récentes relatives à la consommation pour le mois de **mai 2017** sont disponibles sur le site EUMOFA. Il est possible de les consulter ici.

4.1. MERLAN FRAIS

Habitat : Espèce bentho-pélagique vivant entre 10 et 200 m de profondeur, principalement sur les fonds vaseux et graveleux, mais également sur le sable et les roches.[38]
Zone de capture : Mer du Nord, mer Celtique et Manche.[39]
Principaux pays producteurs en Europe : France, Royaume-Uni, Irlande, Danemark.[40]
Méthode de production : Pêche.
Principaux consommateurs dans l'UE : France, Royaume-Uni, Irlande.
Présentation : Poisson entier, en filets.
Conservation : Frais, réfrigéré, séché-salé.
Modes de préparation : Grillé, cuit au four, frit.

Nous avons parlé du **merlan** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : France (4/2016), Royaume-Uni

APERÇU DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN FRANCE

Globalement, la consommation française par habitant est supérieure à la moyenne européenne. En 2014, la consommation française de poisson et de produits de la mer par habitant a atteint 34,4 kg et est restée stable par rapport à 2013. Elle était supérieure de 35 % à la consommation moyenne par habitant de l'UE (soit 25,5 kg). Par ailleurs, elle est inférieure de 38 % à la consommation moyenne par habitant la plus élevée de l'UE, enregistrée par le Portugal (55,3 kg). Consultez le tableau 15 pour en savoir plus sur la consommation par habitant de l'UE.

TENDANCE DE LA CONSOMMATION EN FRANCE

Tendance sur le long terme, janvier 2013-avril 2017 : augmentation en prix et diminution en volume.
Prix moyen : 12,34 EUR/kg (2013), 17,75 EUR/kg (2014), 12,66 EUR/kg (2015), 12,72 EUR/kg (2016).
Consommation totale en volume : 5.352 tonnes (2013), 4.857 tonnes (2014), 5.041 tonnes (2015), 5.270 tonnes (2016).

Tendance sur le court terme, janvier-avril 2017 : baisse en valeur et en volume.
Prix moyen : 13,20 EUR/kg.
Consommation totale en volume : 1.885 tonnes.

Figure 12. **PRIX DE DÉTAIL ET VOLUME DE MERLAN FRAIS EN FRANCE**

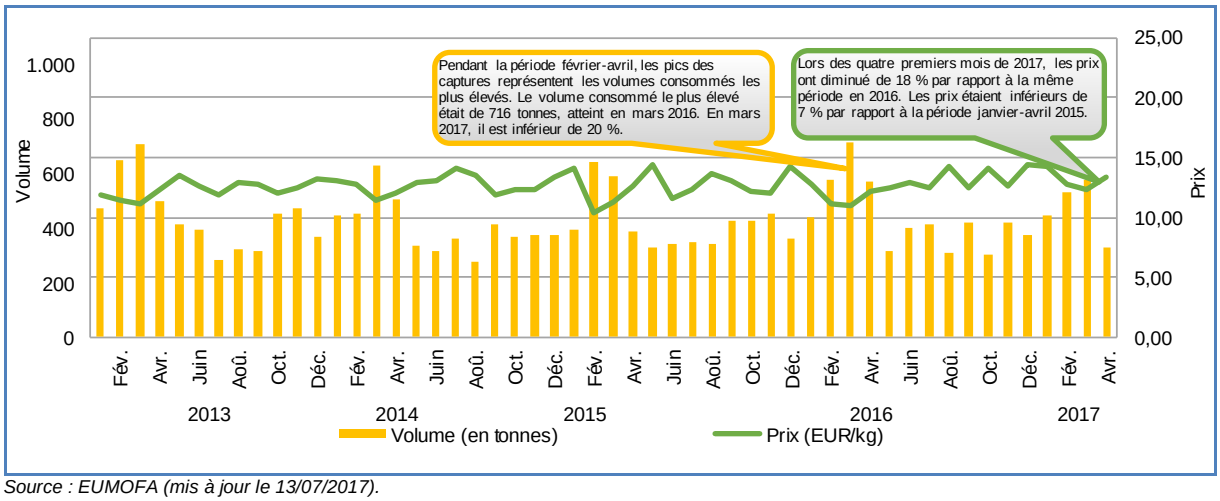

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/07/2017).

5. Contexte macro-économique

5.1. CARBURANT MARITIME

Figure 13. **PRIX MOYEN DE CARBURANT MARITIME EN ITALIE, EN FRANCE, EN ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EUR/LITRE)**

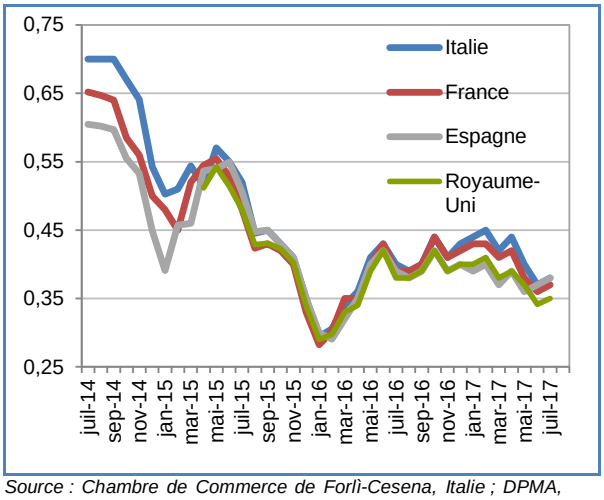

Source : Chambre de Commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; Espagne ; ARVI (janvier 2013-mai 2015) ; MABUX (juillet 2015-juillet 2017).

En juillet 2017, le prix du carburant dans les ports français de Lorient et Boulogne était de 0,37 EUR/litre, soit une augmentation de 3 % par rapport au mois de juin 2017. Il a baissé de 5 % par rapport au mois de juillet 2016.

Dans les ports italiens d'Ancône et de Livourne, en juillet 2017, le prix moyen du carburant maritime était de 0,38 EUR/litre. Il a augmenté de 3 % par rapport au mois précédent et a diminué de 5 % par rapport au mois de juillet 2016.

En juillet 2017, le prix du carburant maritime dans les ports espagnols de La Corogne et de Vigo a augmenté de 3 %, pour atteindre 0,37 EUR/litre. Il a baissé de 3 % par rapport au même mois de l'année précédente.

Le prix du carburant observé dans les ports britanniques de Grimsby et d'Aberdeen s'élevait à 0,35 EUR/litre en juillet 2017, soit une augmentation de 3 % par rapport au mois précédent et une baisse de 8 % par rapport au mois de juillet 2016.

5.2. PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DU POISSON

En juin 2017, l'inflation annuelle dans l'UE a baissé à 1,4 % par rapport au taux de 1,6 % du mois de mai 2017. L'année précédente, le taux d'inflation avait atteint 0,1 %. En juin 2017, les taux annuels les plus faibles ont été enregistrés en Irlande (– 0,6 %), au Danemark (+ 0,4 %) et en Roumanie (+ 0,7 %), tandis que les taux annuels les plus élevés ont été observés en Lettonie (+ 3,5 %), en Estonie (+ 3,2 %) et en Lettonie (+ 3,1 %).

Par rapport au mois de mai 2017, l'inflation annuelle a progressé dans 6 États membres (l'Allemagne, la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas et la Roumanie), est restée stable dans 3 autres (Chypre, la Finlande et la Suède) et a diminué dans les 18 derniers (les données concernant le Royaume-Uni ne sont pas disponibles).

En juin 2017, les prix des aliments et boissons non alcooliques ont diminué de 0,2 %, tandis que les prix du poisson et des produits de la mer ont légèrement augmenté (+ 0,1 %) par rapport au mois de mai 2017.

Le prix des denrées alimentaires et du poisson a augmenté de respectivement 1,7 % et 3,8 %, par rapport au mois de juin 2016. Les prix du poisson et des produits de la mer ont augmenté de 6,9 %, tandis que le Le prix des aliments et des boissons non alcooliques a augmenté de 1,9 % par rapport au mois de juin 2015.

Table 16. **INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISÉ DANS L'UE (2015 = 100)**

IPCH	Juin 2015	Juin 2016	Mai 2017	Juin 2017
Aliments et boissons non alcooliques	100,15	100,33	102,30	**102,06**
Poisson et produits de la mer	99,31	102,35	106,07	**106,19**

Source : Eurostat.

5.3. TAUX DE CHANGE

En juin 2017, l'euro s'est déprécié par rapport à la couronne norvégienne (– 2,8 %) et s'est apprécié par rapport au yen japonais (+ 1,5 %) et le dollar américain (+ 2,8 %) par rapport au mois de juin 2017. Depuis le début de l'année, l'euro a fluctué autour de 1,1 par rapport au dollar américain. Comparé au mois de juillet 2016, l'euro s'est apprécié de 5,5 % par rapport au dollar américain, de 12,9 % par rapport au yen japonais et s'est déprécié de 2,1 % par rapport à la couronne norvégienne.

Table 17. **TAUX DE CHANGE DE L'EURO PAR RAPPORT À TROIS DEVISES SÉLECTIONNÉES**

Devise	Juil. 2015	Juil. 2016	Juin 2017	Juil. 2017
NOK	**NOK**	9,0015	9,5092	9,5713
JPY	**JPY**	136,34	114,83	127,75
USD	**USD**	1,0967	1,1113	1,1412

Source : Banque centrale européenne.

Figure 14. **TENDANCE DES TAUX DE CHANGE DE L'EURO**

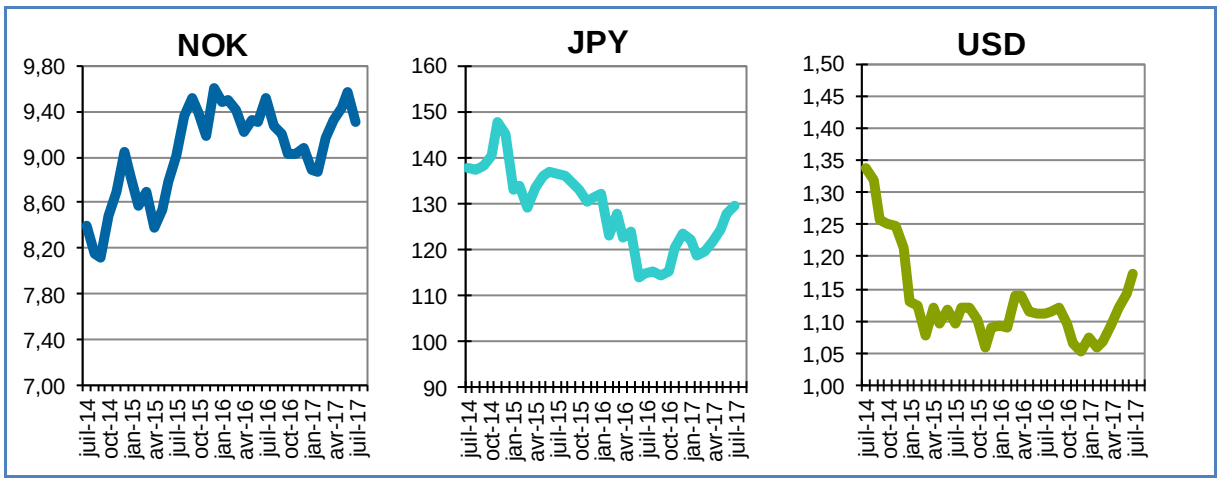

Source : Banque centrale européenne.

5.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Sur la période avril-juin 2017, le taux du PIB désaisonnalisé a progressé de 0,6 % par rapport à la période janvier-mars 2017. Au cours du premier trimestre 2017, le PIB a augmenté de 0,5 %. Au cours du deuxième trimestre 2017, le PIB désaisonnalisé a progressé de 2,2 % par rapport à la période avril-juin 2016, suite à une augmentation de + 2,1 % au trimestre précédent.[41]

Parmi les États membres de l'UE, en avril-juin 2017, la Suède a enregistré une augmentation du PIB de 1,7 % par rapport au trimestre précédent. Comparé à la même période de l'année précédente, le PIB a progressé de 3,9 %. Une augmentation similaire a été observée en Lituanie où le PIB a progressé de 3,9 % par rapport à la période avril-juin 2016 et de 0,6 % par rapport à la période janvier-mars 2017.

Au deuxième trimestre 2017, le PIB désaisonnalisé a augmenté en Autriche (+ 0,9 %), en France (+ 0,5 %) et au Royaume-Uni (+ 0,3 %), par rapport au trimestre précédent. Une augmentation de respectivement 2,9 %, 1,8 % et 1,7 % a également été observée par rapport à la période avril-juin 2016.[42]

EUMOFA Faits saillants du mois est publié par la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne.

Éditeur : Commission européenne, Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Avertissement : Bien que la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses membres.

© European Union, 2017
KL–AK–17–007–FR–N
ISSN 2363-409X

Photographies ©Eurofish ; http://www.fish-species.org.uk/ ; http://www.maps-of-india.com ; https://www.fishforthought.co.uk/ .

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET COMMENTAIRES :
Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche
B–1049 Bruxelles
Tél. +32 229–50101
E-mail : contact-us@eumofa.eu

CE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI À PARTIR DE DONNÉES EUMOFA ET DES SOURCES SUIVANTES :

Premières ventes : EUMOFA ; Puertos del estado. Les données analysées se réfèrent au mois de mai 2017.

Approvisionnement mondial : Commission européenne ; ITAFISHSTAT ; Statistics Iceland ; APROMAR ; Le Gouvernement écossais ; ANFACO ; Le Gouvernement russe ; Marine Stewardship Council ; http://www.europapress.es/.

Études de cas : EUMOFA ; FAO ; ICES ; IMR ; NAFO; Groundfish Forum ; Seafish ; FranceAgriMer ; National Fisheries Development Board, Inde ; Research Institute, Inde ; The Marine Products Export Development Authority, Inde ; Netherlands Enterprise Agency.

Consommation : EUMOFA ; EUROPANEL ; FAO.

Contexte macro-économique : Eurostat ; BCE ; Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI, Espagne ; MABUX.

Les données de première vente sont disponibles dans un document annexe sur le site EUMOFA. Les analyses sont effectuées sur les données après agrégation (principales espèces commerciales).

L'Observatoire du marché européen pour la pêche et les produits de l'aquaculture (EUMOFA) a été développé par la Commission européenne. Il constitue l'un des outils de la nouvelle Politique de Marché dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches. [Règlement (UE) n ° 1379/2013 art. 42].

EUMOFA est un outil d'intelligence économique, qui fournit régulièrement des prix hebdomadaires, les tendances de marché mensuelles et des données structurelles annuelles tout au long de la filière.

La base de données est alimentée par des données fournies et validées par les États Membres et les institutions européennes. Elle est disponible en 24 langues.

Le site d'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante: www.eumofa.eu/fr.

Office des publications de l'Union européenne

6. Références

[1]Bivalves et autres mollusques et invertébrés aquatiques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, produits aquatiques divers, autres poissons marins, salmonidés, petits pélagiques, et thon et thonidés.

[2] Les données se réfèrent à 28 ports dont l'État est propriétaire. http://www.puertos.es/en-us/estadisticas/Pages/estadistica_mensual.aspx

[3] http://www.fao.org/fishery/species/2250/en; www.fishbase.org; http://www.seafish.org/media/Publications/SeafishSpeciesGuide_Johndory_201401.pdf

[4] https://aquatrace.eu/leaflets/turbot/biology; www.fishbase.org ;

[5] http://www.fishbase.org/Summary/SpeciesSummary.php?ID=1348&AT=turbot

[6] http://www.seafish.org/media/Publications/SeafishSpeciesGuide_Turbot_201401.pdf

[7] http://www.fao.org/gfcm/decisions/en/

[8] https://ec.europa.eu/fisheries/common-fisheries-policy-commission-sets-outs-principles-2018-fishing-opportunities_en

[9] http://m.noticiasdegipuzkoa.com/2017/07/03/economia/optimismo-en-los-puertos-vascos-ante-la-nueva-costera-del-bonito (en espagnol).

[10] http://www.europapress.es/galicia/pesca-00247/noticia-veda-pulpo-galicia-comienza-viernes-prolongara-julio-20170518124420.html (in Spanish).

[11] http://www.itafishstat.it/component/jdownloads/category/16-dati-economici-e-trasversali.html?Itemid=-1

[12] http://www.statice.is/publications/news-archive/fisheries/fish-catches-in-june-2017/

[13] http://apromar.es/sites/default/files/2017/informe/APROMAR_Informe_ACUICULTURA_2017.pdf

[14] http://www.gov.scot/Resource/0051/00518472.pdf

[15] https://www.msc.org/newsroom/news/north-sea-cod-certified-as-sustainable?fromsearch=1&isnewssearch=1

[16] https://www.msc.org/newsroom/news/more-swedish-pikeperch-is-msc-certified?fromsearch=1&isnewssearch=1

[17] http://www.anfaco.es/es/categorias.php?var1=Noticias&var2=Noticias&var3=&nar1=0&nar2=718&nar3=1745

[18] http://government.ru/docs/28304/ (en russe).

[19] https://www.ices.dk/explore-us/projects/EU-RFP/EU%20Repository/ICES%20FIshMap/ICES%20FishMap%20species%20factsheet-haddock.pdf

[20] http://www.imr.no/temasider/fisk/hyse/hyse_nordsjoen_skagerrak_kattegat/nb-no

[21] Organisation des Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

[22] http://www.fao.org/fishery/species/2228/en

[23] Groundfish Forum 2016.

[24] Le Marché européen du poisson – Édition 2016 (élaboration s'appuyant sur les données Eurostat / statistiques nationales).

[25] Le Marché européen du poisson – Édition 2016.

[26] http://www.seafish.org/research-economics/market-insight/market-summary

[27] http://www.fao.org/fishery/species/2228/en

[28] http://www.franceagrimer.fr/content/download/44427/424200/file/STA-MER-chiffres%20cl%C3%A9s%20anglais-avril%202016_VMaJ.pdf

[29] MPEDA.

[30] http://iomenvis.nic.in/index2.aspx?slid=758&sublinkid=119&langid=1&mid=1

[31] http://nfdb.gov.in/about-indian-fisheries.htm

[32] https://indianfisheries.icsf.net/

[33] http://eprints.cmfri.org.in/11831/3/Marine%20Fish%20Landings_2016.pdf

[34] http://mpeda.gov.in/MPEDA/cms.php?id=ZmlzaGVyeS1pbmZyYXN0cnVjdHVyZQ==#

[35] https://www.rvo.nl/sites/default/files/2017/04/aquaculture-in-india-report-2017.pdf

[36] http://fishexchange.mpeda.gov.in/CountryProfile/Index

[37] http://mpeda.gov.in/MPEDA/admin/app/webroot/files/annualreport/1495802671MPEDAAR201516FinalPrintPress16112016compressed.pdf

[38] http://www.fao.org/fishery/species/3022/en

[39] http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Monthly+Highlights+-+N.4-2016.pdf

[40] FAO.

[41] http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8122505/2-01082017-AP-EN.pdf

[42] Eurostat.